

POUR CONTACTER VOTRE ÉQUIPE SOCIALE AG2R LA MONDIALE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ LES DÉPARTEMENTS CONCERNÉS

- Côte d'Or (21)
- Saône-et-Loire (71)
- Yonne (89)
- Nièvre (58)
- Haute-Saône(70)
- Doubs (25)
- Jura (39)

actionsociale.dijon@ag2rlamondiale.fr
Tél. 0 969 36 10 43

AG2R LA MONDIALE
15, place Darcy
21000 Dijon
www.ag2rlamondiale.fr

GIE AG2R REUNICA, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - GIE agissant pour le compte d'institutions de retraite complémentaire Agirc-Arrco, d'institutions de prévoyance, de mutuelles, d'unions de mutuelles et de société d'assurances - Siège social : 104-110 boulevard Haussmann - 75008 PARIS - RCS paris 801 947 052



AG2R LA MONDIALE



Engagement social

**TROPHÉES
RÉGIONAUX
DE L'INNOVATION
SOCIALE - 2018**

Région BourgogneFranche-Comté
Règlement intérieur

ARTICLE 1 – OBJET

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté sont organisés dans le cadre de l'action sociale AG2R Réunica Arrco, institution de retraite complémentaire d'AG2R LA MONDIALE, membre de la fédération Arrco. Pour la période 2014 – 2018, les fédérations Agirc et Arrco ont défini pour l'action sociale quatre orientations prioritaires : soutenir le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles, donner les clés du bien vieillir, aider les aidants familiaux et accompagner le grand âge en perte d'autonomie.

Les Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté récompensent les actions concrètes et innovantes des associations loi 1901 à but non lucratif et faisant appel à des bénévoles, œuvrant dans le domaine de l'action sociale et sociétale en faveur du mieux-être des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à domicile ou en établissement sur la région Bourgogne-Franche-Comté (hors Territoire de Belfort).

Les champs d'interventions sont les suivants :

- Relations intergénérationnelles,
- Maintien du lien social,
- Lutte contre l'isolement,
- Maintien à domicile et services de proximité,
- Soutien des aidants,
- Nouvelles technologies,
- Animations en établissements,
- Accompagnement au retour à l'emploi des seniors et des personnes en situation de handicap.

Les actions présentées doivent être en cours de réalisation ou réalisées.

ARTICLE 2 – CANDIDATS

Peuvent concourir dans le cadre des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE, les associations loi 1901 à but non lucratif faisant appel à des bénévoles, domiciliées (siège social ou établissement) dans les départements suivants :

- Côte d'Or (21)
- Saône-et-Loire (71)
- Yonne (89)
- Nièvre (58)
- Haute-Saône(70)
- Doubs (25)
- Jura (39)

Les lauréats des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale Bourgogne-Franche-Comté primés les années précédentes peuvent

participer au concours après deux années suivant leur nomination.

Les associations ayant fait l'objet d'un prix de la FONDATION AG2R LA MONDIALE en tant que lauréats du prix annuel de la Fondation, ont la possibilité de candidater aux Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018 sur une autre action que celle ayant reçu le prix annuel.

Les associations ayant fait l'objet d'un prix de la FONDATION AG2R LA MONDIALE en tant que bénéficiaire d'une aide dans le cadre du comité de sélection des projets, ont la possibilité de candidater aux Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018 sur la même action.

A noter que les actions de formation de salariés et/ou de bénévoles sont irrecevables aux Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018.

ARTICLE 3 – APPEL À CANDIDATURES

AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté procédera à l'appel à candidatures par voie d'annonce dans la presse, des courriers spécifiques et autres moyens permettant de contacter les associations intéressées. Un dossier de candidature sera adressé à chaque association qui en fera la demande auprès de :

AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté
Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018
15 place Darcy
21000 DIJON
Tél. Bourgogne : 0380541709
Tél. Franche-Comté : 0381405914
email : actionsociale.dijon@ag2rlamondiale.fr

Le dossier de candidature aux Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale Bourgogne-Franche-Comté 2018 sera accessible à partir du 28 mai 2018 sur le site Internet du groupe AG2R LA MONDIALE : www.ag2rlamondiale.fr

ARTICLE 4 – DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures, complétés, signés sous format WORD et accompagnés des justificatifs nécessaires, doivent être adressés exclusivement par mail **au plus tard le 10 juillet 2018** auprès de : actionsociale.dijon@ag2rlamondiale.fr

Un dossier incomplet et adressé uniquement par voie postale ne pourra pas être étudié par le jury.

Par le dépôt de son dossier de candidature, chaque association accepte le règlement intérieur des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale Bourgogne-Franche-Comté 2018.

ARTICLE 5 – JURY

Le jury des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale Bourgogne-Franche-Comté 2018 sera composé de membres des Comités Sociaux Territoriaux Retraite AG2R Réunica ARRCO et AGIRC Bourgogne-Franche-Comté.

Le jury sera présidé par le Président du Comité Social Territorial AG2R Réunica ARRCO ou AGIRC Bourgogne-Franche-Comté dont la voix est prépondérante.

Le jury se fera accompagner dans sa réflexion par des personnalités qualifiées du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Ce jury se réunira en octobre 2018 pour étudier les dossiers de candidature et retenir les éventuels lauréats, conformément au présent règlement.

Les délibérations du jury se font à bulletin secret.

ARTICLE 6 – EXAMEN DES DOSSIERS

Chaque dossier de candidature est examiné et noté selon quatre critères :

1. Réponse à un besoin social peu ou mal satisfait
2. Implication des acteurs concernés
3. Implication des bénévoles
6. Rayonnement/impact de l'action.

Le jury pourra en plus attribuer une note « coup de cœur » **sur l'action de son choix.**

Fait à Dijon, le 26 février 2018

Pour les Présidents des Comités Sociaux Territoriaux Retraite AG2R Réunica ARRCO et AGIRC

Sylvie BARTHEN
Directrice régionale

ARTICLE 7 – PRIX 2018

Le montant des prix 2018 est de 24 000€.

Les prix peuvent être attribués, selon décision du jury, jusqu'à quatre candidats remplissant toutes les conditions prévues au présent au règlement intérieur.

ARTICLE 8 – REMISE DES PRIX

Les associations primées seront informées par courrier qu'elles sont lauréates. Une remise officielle des prix 2018 sera organisée par AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté dans les six mois suivant la décision.

Les associations primées autorisent AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté à communiquer sur leur participation aux Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale Bourgogne-Franche-Comté et les prix gagnés.

ARTICLE 9 – DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé chez :

Maître SOULARD
Huissier de Justice
2 rue Amiral Roussin
21000 DIJON

ARTICLE 10 – DEMANDE DU RÈGLEMENT

Le règlement des opérations des Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté 2018 est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de :

AG2R LA MONDIALE Bourgogne-Franche-Comté
Trophées Régionaux de l'Innovation Sociale 2018
15 place Darcy
21000 DIJON
Tél. Bourgogne : 0380541709
Tél. Franche-Comté : 0381405914
email : actionsociale.dijon@ag2rlamondiale.fr